



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 08 août 2022 à 18H45, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Daniel Arteau, conseiller
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère
Stéphane Martin, conseiller

Absences

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance Vincent Rolland, directeur général, Isabelle Lapointe, trésorière, Éric Chamberland, inspecteur.

OUVERTURE

Le maire, Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
3. Résolutions
 - 3.1 Octroi de contrat / Aménagement terrain de tennis
 - 3.2 Autorisation de paiement / Équipement pour travaux publics
 - 3.3 Programme environnement plage 2022
4. Deuxième période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
5. Clôture de la séance
6. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Par la résolution **22-08-227**

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

3. RÉOLUTIONS

3.1 OCTROI DE CONTRAT / AMÉNAGEMENT TERRAIN DE TENNIS

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a reçu la version finale des plans d'aménagement du terrain de tennis de la firme CIMA*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Sergent souhaite procéder au début des travaux;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a reçu deux soumissions conformes;



IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **22-08-228**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat d'excavation et de préparation du terrain à l'entreprise *Excavation ETR* pour la somme de 62 830 dollars plus les taxes applicables;

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat de pavage à l'entreprise *Pont-Rouge Asphalte* pour la somme de 38 300 dollars plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget Fonds de Parcs et terrain de jeux.

Les soumissions ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

3.2 AUTORISATION DE PAIEMENT / ÉQUIPEMENT POUR TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **22-08-229**

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement d'un montant de 1 600 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *Conception PMB* pour l'achat d'un treuil de chargement utilisé sur le camion municipal.

ET QUE cette dépense soit imputée aux surplus non-affectés.

3.3 PROGRAMME ENVIRONNEMENT PLAGE 2022

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **22-08-230**

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise les dépenses pour les quatre analyses des eaux de la plage du Club-Nautique, chacune au montant de 25 dollars plus les taxes applicables, effectué dans le cadre du programme Environnement plage du MDELCC pour la saison 2022.

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

Aucune question.

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **22-08-231**

QUE la séance soit levée à 18h55.

YVES BÉDARD
MAIRE

VINCENT ROLLAND
Directeur général et greffier